

Social Insurance Number (SIN) for Newcomers

What is a Social Insurance Number?

The **Social Insurance Number (SIN)** is a 9-digit number that you need to work in Canada. A SIN is issued to one person only and it cannot legally be used by anyone else.

What do I need to apply?

To apply for a SIN on-line, you must provide a valid primary document that proves your identity and legal status in Canada; a valid secondary document to confirm your identity; and a proof of address

As a permanent resident, you will need to provide your Confirmation of Permanent Residence issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC).

As a temporary resident, you will need to provide either your study permit, work permit or visitor record issued by IRCC, indicating that you are authorized to work in Canada.

Contact IRCC, online at canada.ca/en/services/immigration-citizenship or by telephone at 1 888 242 2100, to find out more information on your eligibility to work in Canada.

For more information about the documents required to apply for a SIN, visit Canada.ca.

Where do I apply?

Apply online. For detailed instructions on the application process, visit canada.ca/en/employment-social-development/services/sin/apply.



Service
Canada

Numéro d'assurance sociale (NAS) pour nouveaux arrivants

Qu'est-ce qu'un Numéro d'assurance sociale?

Le **numéro d'assurance sociale (NAS)** est un numéro de 9 chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada. Chaque NAS est attribué à une seule personne et ne peut légalement être utilisé par une autre personne.

De quoi ai-je besoin pour présenter une demande?

Pour présenter une demande de NAS en ligne, vous devez fournir un document principal valide qui prouve votre identité et votre statut légal au Canada; un document secondaire valide qui confirme votre identité ; et une preuve d'adresse pour les demande en ligne.

En tant que résident permanent, vous devez fournir votre Confirmation de résidence permanente délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

En tant que résident temporaire, vous devez fournir soit votre permis d'études, permis de travail ou votre fiche de visiteur délivré par IRCC, indiquant que vous êtes autorisé à travailler au Canada.

Communiquez avec IRCC, en ligne à canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete ou par téléphone au 1-888-242-2100, pour obtenir plus d'information sur votre admissibilité de travailler au Canada.

Pour plus d'information sur les documents requis pour déposer une demande de NAS, visitez Canada.ca.

Où puis-je présenter une demande?

Présentez votre demande en ligne. Pour des instructions détaillées sur le processus de demandes, consultez canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande



Service
Canada